



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## L'accès à un rendez-vous médical pour tous, partout



Avec le label France santé, l'État investit pour que chaque Français dispose d'une solution de soins à moins de 30 minutes de chez lui et dans les 48h.



Pour répondre aux difficultés d'accès aux soins dans certains territoires, le Gouvernement a créé le réseau **France santé**, avec un objectif : garantir à chaque Français un accès simple, rapide et équitable à la santé.



## Un réseau de structures de santé pour rapprocher les soins de chez vous



Une solution de soins  
dans les **48h et à moins de 30 minutes** de chez vous



L'accès à un médecin et un infirmier **au moins 5 jours / semaine**



Des consultations **sans dépassement d'honoraires**



De nouvelles solutions d'accès aux soins si vous habitez dans un territoire en tension (médicibus, consultations solidaires, téléconsultations en pharmacie, etc.)

Pour trouver la structure France santé la plus proche de chez vous, rendez-vous sur :  
[lien à compléter par chaque ARS]